



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/134
16 mars 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS ET ARABE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 11 mars 1998, adressée à la Haut-Commissaire
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. Je me réfère à ma précédente lettre (voir E/CN.4/1998/133) concernant le nouveau massacre commis par les autorités israéliennes d'occupation, qui a causé la mort de trois Palestiniens et en a blessé neuf autres, dont certains grièvement; je tiens à vous signaler que les autorités israéliennes d'occupation ont ouvert le feu aujourd'hui contre des ressortissants palestiniens dans la ville d'Hébron et aux alentours de celle-ci, et ont blessé 40 civils palestiniens.
2. Ce faisant, les forces israéliennes d'occupation renouvellent chaque jour leurs crimes sous la forme de massacres perpétrés contre le peuple palestinien.
3. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le présent mémorandum en tant que document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-quatrième session, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Signé) Nabil RAMLAWI
